



LE 6 JUILLET 2015

À une séance ordinaire du conseil municipal tenue au Centre communautaire de Beupré, 3 rue de Fatima Est, le lundi 6 juillet 2015 à 20 h, à laquelle sont présents :

Mme Nancy Pelletier, conseillère
M. Pierre Carignan, conseiller
M. Serge Simard, conseiller
Mme Lise Pelletier, conseillère
M. Pierre Renaud, conseiller

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. Pierre Renaud, maire suppléant.

Également présents: Mme Johanne Gagnon, greffière et directrice générale adjointe
M. Roch Lemieux, directeur général, trésorier et greffier adjoint

Absences motivées : M. Michel Paré, maire
M. Éric Desaulniers, conseiller

7205-060715 **ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

RAPPORT

C.C.U.

. Rapport des permis juin 2015

ADMINISTRATION

. Rapport budgétaire juin 2015

. Rapport financier au 31 décembre 2014 du Régime de pension agréé pour les employés de la Ville de Beupré

7206-060715 **RECONSIDÉRATION DE LA RÉSOLUTION #7159-010615
(MANDAT À ME MARTIN BOUFFARD)**

CONSIDERANT la résolution #7159-010615 adoptée le 1^{er} juin 2015;

CONSIDERANT que le maire a avisé la greffière qu'il n'entend pas approuver cette résolution conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDERANT que la greffière doit ainsi soumettre de nouveau au conseil ladite résolution;

CONSIDERANT les informations fournies par le maire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement d'abroger la résolution # 7159-010615 adoptée le 1^{er} juin 2015 et ayant fait l'objet du veto du maire.

7207-060715 **MANDAT À ME ISABELLE LANDRY – BCF AVOCATS**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement d'entériner le mandat à Me Isabelle Landry afin de représenter la Ville suite à la réception de la mise en demeure de Me David Gervais concernant le développement Pignons-sur-Mont.

7208-060715 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 JUIN 2015**

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 juin 2015.

7209-060715 **ADOPTION DES COMPTES**

Il est proposé par Madame Lise Pelletier, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'adopter les comptes suivants :

Journal des chèques 1500951 à 1500968	187 458,55 \$
Journal des chèques 1500969 à 1501041	524 671,76 \$
Journal des chèques 1501042 à 1501097	329 680,78 \$
Journal des chèques 1501098 à 1501141	95 118,72 \$

7210-060715 **PAIEMENT COMPTE DE DÉPENSE D'UN CONSEILLER MUNICIPAL**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement d'autoriser le paiement du compte de dépense de M. Pierre Renaud au montant de 44,00 \$.

7211-060715 **VÉLIRIUM – SOIRÉES LOUNGE (31 JUILLET, 1^{ER} ET 2 AOÛT 2015)**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'autoriser la présentation de spectacles musicaux et d'animations diverses entre le 31 juillet et le 2 août 2014 de 18 h à 3 h le matin. Cependant, les activités ne devront pas troubler la paix et/ou la tranquillité du voisinage ni ne faire l'objet d'aucune plainte à défaut de quoi le conseil se réserve le droit de refuser l'autorisation de tenir ces activités dans le futur. Si la Ville reçoit quelque plainte que ce soit, la présente autorisation pourra être révoquée, sur avis écrit, sans

autre avis ni délai. De plus, la Sûreté du Québec devra être informée par l'organisateur de la tenue de ces événements.

7212-060715 **VÉLIRIUM – AFFICHAGE**

Attendu que Gestev demande l'autorisation pour installer des enseignes temporaires en aluminium (format 4 X 4 pieds) pour annoncer l'évènement « Vélirium » qui se tiendra au Mont Ste-Anne du 30 juillet au 2 août 2015;

Attendu que les enseignes seraient installées aux endroits suivants : sur la route 138 à l'angle de la route 360 et sur le terre-plein central de la Route 360 à l'entrée de la station Mont Ste-Anne;

Attendu que les enseignes ne devront pas nuire à la visibilité des usagers de la route ni ne contrevenir au code de la sécurité routière;

Attendu que Gestev devra obtenir toutes les autorisations nécessaires auprès des propriétaires concernés;

ATTENDU que Gestev devra déposer, au Service d'urbanisme de la Ville, les dessins d'atelier pour approbation avant leur installation;

En conséquence, il est proposé par Madame Lise Pelletier, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'autoriser l'affichage temporaire aux endroits proposés pour la période du 8 juillet au 7 août 2015.

7213-060715 **VÉLIRIUM – AFFICHAGE D'ORIFLAMMES ET PRÊT D'ÉQUIPEMENT**

Il est proposé par Madame Lise Pelletier, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'autoriser Vélirium à afficher, du 7 juillet au 7 août 2015, ses oriflammes aux conditions suivantes :

- a) enlever et réinstaller les oriflammes de la Ville;
- b) utiliser les services de Marc Tremblay, électricien pour effectuer le travail;
- c) d'obtenir les autorisations nécessaires du ministère des Transports;
- d) enlever les oriflammes du Vélirium dans les 48 heures après la tenue de l'évènement;
- e) d'autoriser le prêt d'équipement, si nécessaire soit : cônes et panneaux « Stationnement interdit ».

7214-060715 **PROLONGATION DE DÉLAI – CERTIFICAT DE CONFORMITÉ DE LA MRC À L'ÉGARD DE LA CONCORDANCE DU PLAN ET DES RÈGLEMENTS D'URBANISME**

ATTENDU que le règlement de concordance du schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC de la Côte-de-Beaupré est entré en vigueur le 17 janvier 2014;

ATTENDU que la Ville de Beaufré a donné au mois de février 2014 un mandat à une firme externe en urbanisme pour réaliser la révision complète du plan d'urbanisme et sa mise en concordance avec le schéma, incluant une importante analyse de positionnement à l'égard des principales fonctions urbaines ainsi que la révision complète des règlements énumérés ci-après en regard d'une approche de

développement durable;

Règlements d'urbanisme à modifier en conformité avec la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), dans le cadre de la procédure de concordance avec le schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) :

1. Règlement de zonage;
2. Règlement de lotissement;
3. Règlement relatif à l'article 116 de la LAU;
4. Règlement de construction;
5. Règlement relatif aux permis et certificats et à l'administration du règlement de zonage, de lotissement et de construction;
6. Règlement sur les dérogations mineures aux dispositions des règlements de zonage et de lotissement;
7. Règlement relatif aux plans d'aménagement d'ensemble (PAE);
8. Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIA);
9. Règlement relatif aux usages conditionnels.

ATTENDU que l'article 58 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme stipule que « toute municipalité doit dans les six mois qui suivent l'entrée en vigueur du règlement modifiant le schéma, adopter tout règlement de concordance »;

ATTENDU que la Ville de Beauré sera dans l'impossibilité de respecter l'échéance du 17 juillet 2014 pour adopter les règlements de concordance énumérés ci-dessus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Nancy Pelletier, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement que la Ville de Beauré demande au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire une prolongation supplémentaire de délai jusqu'au 20 décembre 2015, pour pouvoir adopter tous les règlements de concordance au schéma d'aménagement et de développement durable modifié de la MRC de La Côte-de-Beauré.

7215-060715 **PROJET DE CONSTRUCTION – BÂTIMENT ACCESSOIRE (26, RUE DES PIGNONS)**

Attendu que le propriétaire de l'immeuble sis au 26, rue des Pignons a déposé les plans pour une demande de permis pour la construction d'un cabanon détaché du bâtiment principal;

Attendu qu'en vertu des règlements 972 et 1061, le projet de construction d'un bâtiment accessoire dans le développement domiciliaire Pignons-sur-Mont est assujéti à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés en regard des règlements 972 et 1061 et qu'ils sont d'avis que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés dans les règlements et que le cabanon s'intègre au bâtiment principal;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'approuver le projet de construction du cabanon, le tout suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

7216-060715 **PROJET DE CONSTRUCTION – BÂTIMENT ACCESSOIRE (40, RUE DES PIGNONS)**

Attendu que le propriétaire de l'immeuble sis au 40, rue des Pignons a déposé les plans pour une demande de permis pour la construction d'un cabanon détaché du bâtiment principal;

Attendu qu'en vertu des règlements 972 et 1061, le projet de construction d'un bâtiment accessoire dans le développement domiciliaire Pignons-sur-Mont est assujéti à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés en regard des règlements 972 et 1061 et qu'ils sont d'avis que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés dans les règlements et que le cabanon s'intègre au bâtiment principal;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'approuver le projet de construction du cabanon, le tout suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

7217-060715 **CHALETS MONT STE-ANNE – RÉNOVATION EXTÉRIEURE (77, RUE DU BEAU-SÉJOUR)**

Attendu que le propriétaire de l'immeuble sis au 77, rue du Beau-Séjour a déposé les plans pour une demande de permis pour des travaux de réfection affectant l'apparence extérieure de l'unité de condo qui fait partie de l'ensemble résidentiel Chalets Mont Ste-Anne;

Attendu qu'en vertu du règlement 972, le projet de rénovation affectant l'extérieur de l'immeuble est assujéti à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme sont d'avis que les travaux respectent le cadre bâti et ne mettent pas en péril la qualité architecturale de l'ensemble résidentiel;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'approuver le projet de rénovation, le tout suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

7218-060715 **CHALETS MONT STE-ANNE – RÉNOVATION EXTÉRIEURE (78, RUE DU BEAU-SÉJOUR)**

Attendu que le propriétaire de l'immeuble sis au 78, rue du Beau-Séjour a déposé les plans pour une demande de permis pour des travaux de réfection affectant l'apparence extérieure de l'unité de condo qui fait partie de l'ensemble résidentiel Chalets Mont Ste-Anne;

Attendu qu'en vertu du règlement 972, le projet de rénovation affectant l'extérieur de l'immeuble est assujéti à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme sont d'avis que les travaux respectent le cadre bâti et ne mettent pas en péril la qualité architecturale de l'ensemble résidentiel;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'approuver le projet de rénovation, le tout suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

7219-060715 **PROJET DE CONSTRUCTION – BÂTIMENT ACCESSOIRE (20, RUE DES ÉRABLES)**

Attendu que le propriétaire de l'immeuble sis au 20, rue des Érables, a déposé une demande d'autorisation pour construire un garage détaché du bâtiment principal, dont une partie empièterait dans la marge de recul avant secondaire;

Attendu que l'immeuble est de type jumelé, situé à l'intersection des rues des Érables et St-John et que le garage serait installé derrière la maison, mais dans la cour avant secondaire donnant sur la rue St-John;

Attendu qu'en vertu du paragraphe 1 de l'article 5.3.3 du Règlement de zonage numéro 967, les bâtiments accessoires doivent être implantés dans les cours latérales ou arrière;

Attendu qu'en vertu de l'article 4.1 et suivants du Règlement 972 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale les équipements accessoires installés dans la cour avant dans le cas d'un terrain d'angle peuvent être autorisés, mais sont assujettis à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que l'objectif est de permettre une flexibilité dans l'application du règlement de zonage concernant l'implantation des constructions et équipements accessoires en cour avant ou dans les cas d'un terrain d'angle, d'un terrain d'angle transversal ou d'un terrain transversal tout en ne compromettant pas la dégradation du milieu, les percées visuelles ou ne causant aucun préjudice aux propriétaires des immeubles voisins;

Attendu que le lot a une largeur restreinte de 13,72 mètres et que l'implantation du garage serait en contrebas de la rue St-John;

Attendu qu'il y a la présence d'une haie le long de la ligne avant de l'emplacement qui devrait être prolongée pour atténuer la présence du garage et former un écran naturel;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a procédé à l'analyse du plan d'implantation et des photographies déposés en regard du règlement 972 et qu'ils sont d'avis que le projet répond à l'objectif et aux critères énoncés dans le règlement;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'approuver la demande pour implanter le garage dans la cour avant secondaire à plus de 2 mètres de la ligne de lot en front de la rue St-John, comme indiqué sur le plan projet d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre Thierry Lefrançois, minute 2160 daté du 22 juin 2015.

Que le requérant devra prolonger la haie de cèdres le long du mur latéral nord du garage. Les cèdres ou une haie constituée de tout autre conifère devront avoir une hauteur d'au moins 1,5 mètre, être distancés d'au plus 1,2 mètre et être plantées au plus tard 6 mois après la fin des travaux de construction, le tout suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

7220-060715 **EMBAUCHE DE PIERRE-OLIVIER GAGNON À TITRE DE TECHNICIEN EN GÉNIE CIVIL**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Beauré a reçu 123 curriculum vitae suite à la parution de l'offre d'emploi de technicien en génie civil;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de sélection a analysé l'ensemble des candidatures reçues et a convoqué 11 personnes en entrevue;

CONSIDÉRANT QUE suite aux entrevues les membres du comité de sélection recommandent unanimement la candidature de Monsieur Pierre-Olivier Gagnon;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Madame Nancy Pelletier et résolu :

- Que M. Pierre-Olivier Gagnon soit engagé à titre de technicien en génie civil;
- Que la date de début d'emploi soit le 6 juillet 2015;
- Que le salaire de départ de M. Pierre-Olivier Gagnon soit déterminé en fonction de la classe d'emploi de technicien en génie civil, échelon 2.
- D'autoriser M. Michel Paré, maire et M. Roch Lemieux, directeur général à signer le contrat d'embauche.

7221-060715 **ABROGER RÉOLUTION #7074-130415 – EMBAUCHE D'UN SURNUMÉRAIRE**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'abroger la résolution #7074-1304015 adoptée le 13 avril 2015 par laquelle M. Réjean Boucher était embauché à titre d'employé surnuméraire au service des travaux publics.

7222-060715 **EMBAUCHE D'UN SURNUMÉRAIRE**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'embaucher M. Gaétan Pelletier à titre de surnuméraire, le tout suivant la convention collective.

7223-060715 **CONSENTEMENT BELL POUR RÉALIMENTATION PISCINE ET TERRAIN DE BALLE DANS LE CADRE DU PROJET DE CONSTRUCTION DU CENTRE MULTIFONCTIONNEL DES LOISIRS**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement d'entériner le consentement travaux sur commande de Bell dûment signé, le 8 juin 2015, par M. Roch Lemieux, directeur général concernant la réalimentation de la piscine et du terrain de balle dans le cadre du projet de construction du centre multifonctionnel des loisirs.

7224-060715 **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'autoriser M. Roch Lemieux à signer et à déposer une demande d'aide financière dans la nouvelle phase du programme de soutien aux installations sportives et récréatives (phase 3) auprès du ministère de l'Éducation, des Loisirs et du Sport (MELS) pour la patinoire et le tennis au plateau sportif.

7225-060715 **SONORISATION POUR LES ACTIVITÉS À PLACE DES GÉNÉRATIONS**

Il est proposé par Madame Lise Pelletier, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'entériner le mandat octroyé à Équation SE de Québec au coût de 13 300 \$ plus les taxes applicables afin d'assurer la sonorisation pour les spectacles à Place des Générations.

7226-060715 **DÉSISTEMENT DE MME ROXANNE BÉRUBÉ ET EMBAUCHE DE 2 SAUVETEURS**

ATTENDU le désistement de Mme Roxanne Bérubé à titre de sauveteur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Carignan, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement d'embaucher les personnes suivantes :

Noms	Année d'expérience/salaire
Éric Lamontagne	2 ^e année/13,65 \$
Suzanne Trudel	3 ^e année/13,90 \$

7227-060715 **ÉLECTRICITÉ – PLACE DES GÉNÉRATIONS**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'entériner la dépense au montant de 2 292 \$ plus les taxes applicables pour les ajouts aux installations électriques à la Place des Générations.

7228-060715 **AUTORISATION PAIEMENT STANTEC FACTURE 966021 - CENTRE MULTIFONCTIONNEL DES LOISIRS**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan, appuyé par Madame Lise Pelletier d'autoriser le paiement à Stantec de la facture #966021 au montant de 5 000 \$ plus les taxes applicables soit la somme de 5 748,75 \$ et financée par le règlement 1177.

7229-060715 **EMBAUCHE ÉTUDIANTS À L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement d'embaucher les personnes suivantes :

M. Xavier Lampron
M. Charles Plante

Le tarif horaire sera de 12,65 \$ selon la politique salariale en vigueur.

7230-060715 **MANDAT À MDA ARCHITECTES – AMÉNAGEMENT PAYSAGER
CENTRE MULTIFONCTIONNEL DES LOISIRS**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement de mandater MDA Architectes pour la préparation des plans et devis et la surveillance pour l'aménagement paysager pour le centre multifonctionnel des loisirs, le tout suivant l'offre de services datée du 16 septembre 2014 pour un montant maximum de 34 350 \$ plus les taxes applicables et financée par le règlement 1177.

7231-060715 **AUTORISATION DE PAIEMENT – DÉCOMPTE PROGRESSIF #2
UNIGERTEC – CONSTRUCTION DU CENTRE MULTIFONCTIONNEL**

Considérant les recommandations positives de la firme MDA Architectes et de M. Denis Boucher concernant le paiement du décompte progressif #2 des travaux de construction du centre multifonctionnel;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement d'autoriser le paiement de la somme de 205 779,83 \$ plus les taxes soit 236 595,36 \$ et financée par le règlement 1177.

7232-060715 **AUTORISATION DE PAIEMENT AU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET
DES COMMUNICATIONS POUR LE PROGRAMME D'INTÉGRATION
DES ARTS À L'ARCHITECTURE POUR LE CENTRE
MULTIFONCTIONNEL DES LOISIRS**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement d'autoriser le paiement de la somme de 5 538,60 \$ plus les taxes soit 6 368,00 \$ au ministère de la Culture et des Communications pour le programme d'intégration des arts à l'architecture pour le centre multifonctionnel des loisirs et financée par le règlement 1177.

7233-060715 **FÉLICITATIONS À MME AUDREY BÉRUBÉ**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement de féliciter Mme Audrey Bérubé, coordonnatrice à la programmation et vie communautaire pour le travail accompli et plus particulièrement dans le cadre de la programmation culturelle.

7234-060715 **MANDAT À ÉCOVERDURE**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement de mandater « ÉCO VERDURE » pour la réfection du terrain de soccer de l'École secondaire Mont Ste-Anne, le tout suivant l'offre de services du 1^{er} juillet, au montant de 17 696,00 \$ plus les taxes applicables soit 20 345,97 \$.

AVIS DE MOTION (Règlement numéro 1183)

Avis de motion est donné par Monsieur Pierre Renaud qu'il y aura présentation à une séance ultérieure d'un règlement modifiant le règlement numéro 994 concernant la circulation, le stationnement et autres règles concernant les chemins et la sécurité routière dans la municipalité pour:

- interdire le stationnement en tout temps sur la rue des Outardes, côté ouest;
- interdire le stationnement en tout temps sur une section de la rue des Outardes, côté est sous la ligne de haute tension d'Hydro-Québec.

AVIS DE MOTION (Règlement numéro 1184)

Avis de motion est donné par Monsieur Pierre Renaud qu'il y aura présentation à une séance ultérieure d'un Règlement modifiant le Règlement numéro 1019 concernant la circulation des véhicules lourds sur le territoire de la municipalité pour : *interdire la circulation des véhicules lourds dans la rue des Outardes entre les rues des Goélands et Belhumeur.*

PÉRIODE DE QUESTIONS

Quatre (4) personnes sont présentes et plusieurs commentaires ont été émis et questions ont été posées concernant :

- Les règlements du jardin communautaire
- Résultat du lecteur de vitesse sur la rue des Érables

7235-060715 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement que cette séance soit levée à 21 h .

Pierre Renaud
Maire suppléant

Johanne Gagnon, greffière et
Directrice générale